

COMMUNE DE BRUGELETTE ARRONDISSEMENT D'ATH PROVINCE DE HAINAUT

Du registre aux délibérations du *Conseil communal*, il a été extrait ce qui suit:

Séance du 25 mars 2024

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE, Mmes SCULIER et HUBEAU, Echevins
M. PATERNOTTE, Mmes LIÉGEOIS, RENARD, MM. RASSART, NIEZEN et THYS
Mmes BROHÉE, FACQ et GALLEMAERS, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusés :

**OBJET : CPAS – Modification budgétaire n°1 – Services ordinaire et extraordinaire
- Exercice 2024 – Approbation.**

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu la modification budgétaire n°1 du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2024 telle qu'approuvée par le Conseil de l'Action Sociale en date du 25 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable du Receveur Régional Rudy COPPENS du 10 avril 2024 ;

Vu les chiffres de la modification budgétaire n°1 du service ordinaire de l'exercice 2024 du CPAS qui se présentent comme suit :

Balance des recettes et des dépenses (service ordinaire)

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial	1.906.550,85	1.906.550,85	0,00
Augmentation de crédit	23.600,00	27.100,00	0,00
Diminution de crédit	0,00	-3.500,00	3.500,00
Nouveau résultat	1.930.150,85	1.930.150,85	0,00

Balance des recettes et des dépenses (service extraordinaire)

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial :	300.000,00	300.000,00	0,00
Augmentation de crédit	56.744,00	30.225,64	26.518,36
Diminution de crédit	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat	356.744,00	330.225,64	26.518,36

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE par xx voix pour :

Article 1^{er} : d'approuver la modification budgétaire n°1 du CPAS pour l'exercice 2024 telle que présentée ci-dessus.

Article 2 : de transmettre la présente délibération :

- à Monsieur Rudy COPPENS, Receveur régional, dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation ;
- au service finances ;
- au CPAS de Brugelette ;
- au secrétariat communal.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

Le Président,
(s) André DESMARLIERES

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

André DESMARLIERES